



CORPORATION OF THE CITY OF
CLARENCE-ROCKLAND
REGULAR MEETING

February 6, 2017, 6:45 pm
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

Pages

1. Opening of the meeting

The meeting is scheduled to begin at 6:45 pm in order to allow for a closed session.

The portion of the meeting that is open to the public begins at 7:15 pm.

2. Prayer

1

3. Adoption of the agenda

4. Disclosure of pecuniary interests

5. Closed Meeting

5.1 Human Resources Matter

6. Closed Meeting report

7. Announcements

8. Comment/Question Period

Note: Members of the public may come forward to the podium and after seeking permission from the Presiding Officer, shall state their name and direct their question/comment on any matter which is related to any item included in this agenda to the Presiding Officer.

The maximum time allowed in all circumstances for a question/comment shall be three (3) minutes per person per meeting. There shall be a maximum of 30 minutes dedicated to the question/comment period. Any unasked questions/comments due to the time restriction may be submitted in writing to the Clerk.

At no time shall this question period be taken by members of the audience to make speeches or accusations.

9. Council Members' Items

10. Consent Items

Note: All items listed in this section of the agenda will be subject to approval under one non-debatable, non-amendable motion. Should any member of Council wish to hold a discussion or engage in debate on one of these items, he or she is required to ask for the item to be considered separately before a vote is taken.

10.1 Adoption of the minutes of the following meetings:

- a. Regular Council meeting of January 23, 2017 3
- b. Committee of the Whole meeting of January 23, 2017 23

10.2 Receipt of the minutes of the following meetings:

- a. Planning Committee Meeting of December 7, 2016 37

10.3 The following recommendations from Committee of the Whole of January 23, 2017

- a. Resolution to recognize March 22, 2017 as 'Journée de la solidarité franco-ontarienne' 45
- b. The cancellation of interest charges on an invoice - Lavoie Development 47
- c. Adoption of a new policy for the credits on the ice sports rental rates for the minor associations 49
- d. Allocation of additional funds for the completion of the Fire Service Master Plan 69

11. Committee/Staff Reports

- 11.1 Surface treatment on Montée Poupart 75

12. By-laws

Note: All items listed in this section of the agenda will be subject to approval under one non-debatable, non-amendable motion. Should any member of Council wish to hold a discussion or engage in debate on one of these By-laws, he or she is required to ask for the item to be considered separately before a vote is taken.

- 12.1 2017-05, to dedicate as public highway Block 143, Plan 50M-154 (Richelieu Street) 85

12.2	2017-07, to remove a part-lot control, Part of Block 280 of plan 50M-308	89
12.3	2017-09, to establish the Part-time employees salary scale	95
12.4	2017-10, to adopt an agreement with the Clarence-Rockland Country Festival organizers	103
12.5	2017-18, to sign an agreement to obtain funding from the Ontario Community Infrastructure Fund – Formula Funding Contribution	111
12.6	2017-20, to adopt revised Boat Launch Fees for fishing tournaments	151
12.7	2017-21, to adopt a Tax Administration Policy	157
13.	Confirmatory By-law	177
14.	Adjournment	



CORPORATION DE LA CITÉ DE
CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE

le 6 février 2017, 18 h 45
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

Pages

1. Ouverture de la réunion

La réunion débute à 18h45 afin de permettre une session à huis clos.

La section de la réunion ouverte au public débute à 19h15.

2. Prière

1

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires

5. Réunion à huis clos

5.1 Dossier de Ressources humaines

6. Rapport de la réunion à huis clos

7. Annonces

8. Période de Questions/Commentaires

Note: Les membres du public sont invités à se rendre au podium et après avoir reçu la permission du président de l'assemblée, doivent se nommer et adresser leur question et/ou commentaire sur tout sujet qui est relié à n'importe quel item qui figure à l'ordre du jour au président de réunion.

Le temps maximal accordé pour une question/commentaire dans toutes circonstances est de trois (3) minutes par personne par réunion. Il y aura un maximum de 30 minutes consacrés à la période de questions/ commentaires.

Toutes questions et/ou commentaires qui n'ont pas été adressés par faute de temps peuvent être soumis par écrit à la greffière.

En aucun cas, cette période de questions/ commentaires ne peut être utilisée par les membres du public pour faire des discours ou porter des accusations.

9.	Items des membres du Conseil	
10.	Items par consentement	
	Note : Les items énumérés dans cette section de l'ordre du jour seront sujet à être considéré pour approbation sous une résolution qui n'est pas sujette au débat et non-modifiable. Si un membre du conseil désire engager une discussion ou un débat par rapport à un de ces items, il/elle doit demander que l'item soit considéré séparément avant que le vote ait lieu.	
10.1	Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:	
	a. Réunion régulière du conseil du 23 janvier, 2017	3
	b. Réunion du Comité plénier du 23 janvier, 2017	23
10.2	Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:	
	a. Réunion du Comité d'aménagement du 7 décembre, 2016	37
10.3	Les recommandations suivantes du comité plénier du 23 janvier, 2017	
	a. Résolution pour reconnaître le 22 mars, 2017 comme la 'Journée de la solidarité franco-ontarienne'	45
	b. L'annulation des frais d'intérêts sur une facture - Lavoie Development	47
	c. Adoption d'une nouvelle politique pour les crédits sur les taux de location de glace pour les associations mineures	49
	d. Allocation de fonds additionnels pour compléter le Plan directeur pour le Service d'incendies	69
11.	Rapports des Comités/Services	
	11.1 Traitement de surface pour la Montée Poupart	75
12.	Règlements municipaux	
	Les règlements énumérés dans cette section de l'ordre du jour seront sujet à être considéré pour approbation sous une résolution qui n'est pas sujette au débat et non-modifiable. Si un membre du conseil désire engager une discussion ou un débat par rapport à un de ces règlements, il/elle doit demander que l'item soit considéré séparément avant que le vote ait lieu.	
12.1	2017-05, pour dédier comme chemin public le Bloc 143, plan 50M-154 (rue Richelieu)	85

12.2	2017-07, pour désigner des terrains non assujettis à la réglementation de parties de lots, Partie du bloc 280 du Plan 50M-308	89
12.3	2017-09, pour établir l'échelle salariale des employés à temps partiels	95
12.4	2017-10, pour adopter une entente de service entre la Cité de Clarence-Rockland et les organisateurs du Festival de musique Country de Clarence-Rockland	103
12.5	2017-18, pour signer une entente afin d'obtenir des fonds dans le cadre du programme de Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire – volet axé sur les subventions annuelles fondées sur une formule	111
12.6	2017-20, pour adopter des frais révisés pour l'utilisation des rampes à bateaux pour les tournois de pêche	151
12.7	2017-21, pour adopter une politique pour l'administration des taxes	157
13.	Règlement de confirmation	177
14.	Ajournement	